



Bilan lié aux tempêtes subies

L'hiver que nous venons de passer a permis de tester la robustesse de notre réseau public de fibre optique. La multiplication des coups de vent et la tempête Ciaran l'ont mis à rude épreuve et cependant moins de 2% de nos clients ont été impactés.

Je sais que des interrogations se sont exprimées dès les premiers jours après cette tempête, alors même que tous les foyers bretons n'avaient pas encore retrouvé l'électricité, notamment sur l'opportunité du déploiement de la fibre en aérien.

Nous avons eu l'occasion de dire et de rappeler qu'il n'est pas possible d'enfouir la totalité du réseau de fibre optique, à la fois pour des raisons de coûts (cela coûterait à minima 500 millions d'euros d'argent public supplémentaire) ou de calendrier. En effet, il est impératif que chaque foyer et entreprise de Bretagne puisse bénéficier de cette technologie à l'horizon 2026 et l'enfouissement ne le permettrait pas. Il est important également de rappeler que la fibre est enfouie si les infrastructures d'accueil existent et lorsqu'il s'agit de rendre plus résilient le réseau.

Malgré ces épisodes qui ont eu un fort impact, singulièrement sur certaines zones du Finistère et des Côtes d'Armor, le déploiement de la fibre s'est poursuivi à un rythme soutenu. J'ai d'ailleurs eu le plaisir en février dernier de célébrer le 500 000^e foyer éligible. A l'heure où j'écris ces mots, nous avons d'ailleurs largement dépassé le 600 000^e. Je constate également que toutes les études ont été lancées dans les communes dans lesquelles la fibre optique n'est pas encore déployée.

Ces éléments nous confirment l'échéance du déploiement à fin 2026. Avec une couverture à 100% : la fibre dans chaque logement, chaque ferme, chaque entreprise, chaque école. Cet engagement sera donc bel et bien tenu.

Loïc Chesnais-Girard,
Président de la Région Bretagne,
Président de Mégalis Bretagne



La Bretagne a subi plusieurs tempêtes au cours de l'automne 2023. Ces événements climatiques ont fortement sollicité les infrastructures de télécommunications, et notamment le réseau de fibre optique.

Ces tempêtes ont eu plusieurs impacts. Le tout premier concerne les foyers et entreprises déjà raccordés, via le réseau de Mégalis Bretagne, où 2% des clients ont subi une coupure de service. Le service a désormais été rétabli pour tous les clients.

Le second impact concerne les travaux qui étaient en cours à l'époque. Si toutes les zones de déploiement n'ont pas été touchées de la même manière, certaines portions de réseau déjà construites ont été à reprendre entièrement, notamment dans le Finistère et sur l'ouest des Côtes d'Armor.

Avant de pouvoir faire les travaux de réparation sur les câbles, il a fallu attendre qu'Orange, propriétaire des poteaux téléphoniques notamment, s'organise et fasse les réparations nécessaires. Sur certaines communes, cela a retardé de 6 mois le calendrier de fin de travaux.

Malgré la grande violence de ces événements, il est à souligner la robustesse globale du réseau et la maîtrise de la date d'achèvement du projet à fin 2026.

SUIVRE LES DÉPLOIEMENTS

État d'avancement

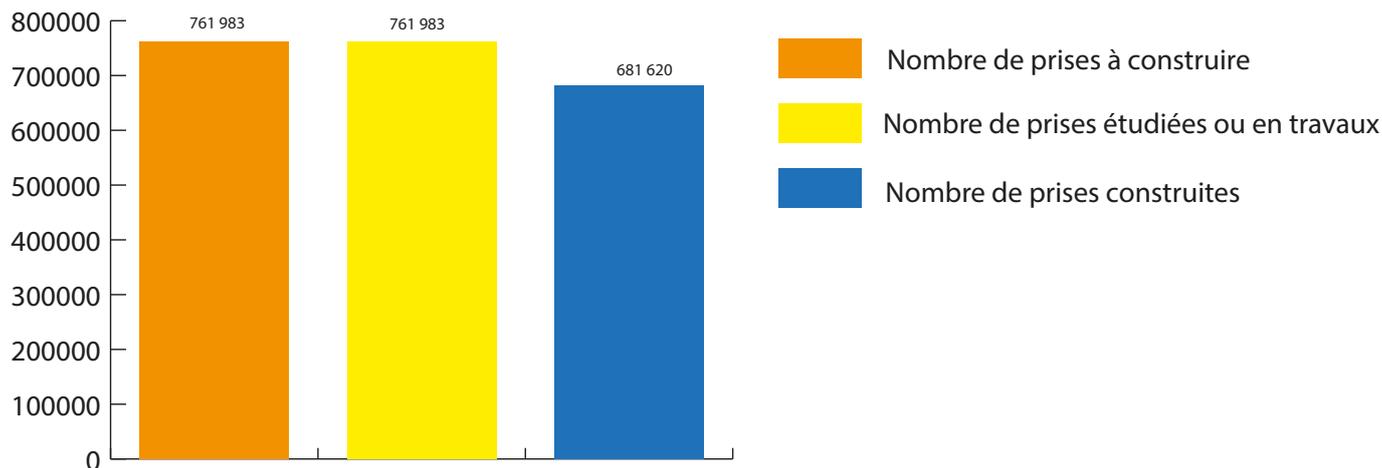
Phase 1

Les travaux de la première phase de travaux sont désormais tous terminés. Les derniers locaux construits de cette phase, situés à Dinan et Dinard, seront commercialisés durant le dernier trimestre 2024.

Phase 2

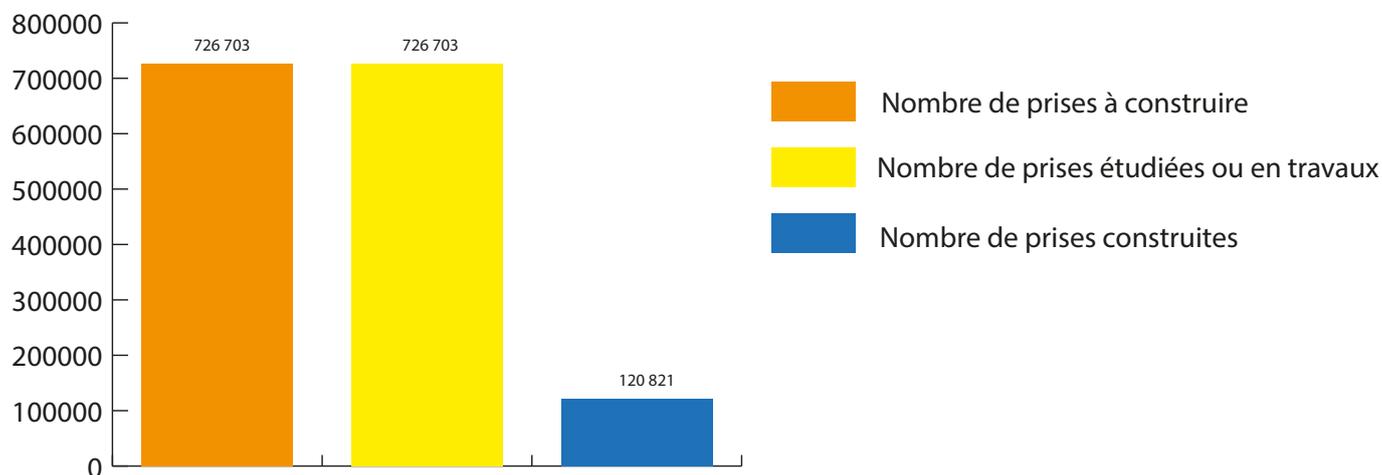
La tempête Ciaran a eu un fort impact sur la fin des travaux de cette deuxième phase de travaux, compte tenu des délais mis par Orange pour remettre en état son propre réseau. Sauf cas particuliers, tous les travaux seront terminés cette année.

Graphique présentant l'avancée des phases 1 et 2

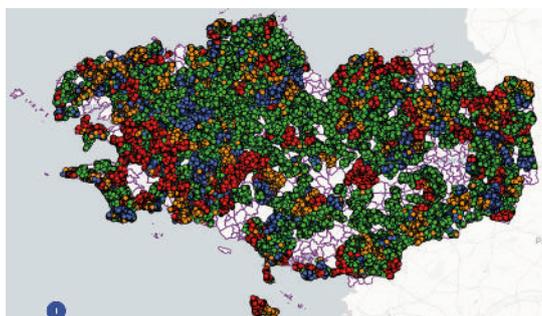


Phase 3

Au 1^{er} juillet 2024, déjà 120 000 locaux sont construits. A l'heure actuelle, toutes les zones sont en cours d'études, à minima.



Rappel : vous pouvez suivre l'avancée des travaux sur mega.bzh/fibre



Point d'avancement sur les clauses sociales

Grâce au projet BTHD, plus de 250 personnes ont retrouvé un emploi

Un premier bilan de la clause sociale intégrée au marché de déploiement de la fibre optique a été réalisé au cours de l'été 2023. Pour rappel, le contrat passé entre Mégalis Bretagne et Axione prévoit 550 000 heures d'insertion. En 2022, 50% de l'objectif était atteint ; 193 personnes éloignées de l'emploi avaient pu retrouver du travail grâce au projet.

Fin 2023, la réalisation de l'objectif global progresse fortement et atteint 72%. Concrètement, ce sont près de 400 000 heures d'insertion qui ont été réalisées et 251 personnes éloignées de l'emploi qui ont pu retrouver le chemin du travail. Dans le détail, la très grande majorité de ces contrats sont des CDI ou CTTI (contrat de travail temporaire d'insertion). En revanche, les bénéficiaires restent en grande majorité des hommes puisque seules 25 femmes ont pu en bénéficier.

Quel impact a le projet sur le territoire régional ?

Le projet Bretagne Très Haut Débit, qui a pour objectif de déployer un réseau public de fibre optique sur le territoire breton, avance désormais à vive allure pour tenir l'objectif de fin 2026. Outre la construction d'un réseau de qualité au service des entreprises et habitants, ce projet a des retombées très concrètes sur le territoire breton. Afin de les mesurer, Mégalis Bretagne a missionné un cabinet d'étude, In-France, qui s'est appuyé sur les données financières de 2023.

Celui-ci a ciblé trois aspects : l'emploi, l'économie locale et les retombées fiscales

Un projet créateur d'emplois

Sur l'année 2023, le projet a permis la création de 917 emplois (directs, indirects et induits). 65% de ces emplois ont été générés en Bretagne, dont voici le détail :

- 26 emplois directs créés (désigne les employés directement embauchés)
- 754 emplois indirects créés (désigne les employés des entreprises sous-traitantes ou fournisseurs qui sont engagés en raison des dépenses et des activités de l'entreprise principale)
- 136 emplois induits créés (désigne les emplois générés par la consommation courante (alimentation, habillement, logement, services, etc.) des ménages bénéficiant des emplois directs et indirects)

Un projet à fort impact sur l'économie bretonne

Aussi, plus de 75% des dépenses effectuées auprès des fournisseurs, soit près de 200 millions d'euros, ont été injectées dans l'économie régionale bretonne.

Un projet aux retombées fiscales importantes

Enfin, Bretagne Très Haut Débit a permis de générer une fiscalité (directe, indirecte et induite) de près de 11,5 millions d'euros.

Ces données de 2023 ne reflètent donc qu'une année du projet. Une réévaluation complète de celui-ci sur le territoire breton pourra être réalisée à la fin du projet, soit à la fin de 2026.



ZOOM SUR PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

Fiche d'identité

Président : Dominique Denieul

Nombre d'habitants : 27 973

Nombre de communes membres : 5



Entretien avec Marielle Muret-Baudoin

- **Maire de Noyal-sur-Vilaine**
- **Vice-Présidente du Pays de Châteaugiron Communauté**
- **Présidente de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalités d'Ille-et-Vilaine**
- **Vice-Présidente de Mégalis Bretagne**



Credit : Ville de Noyal-sur-Vilaine

Comment se déroule le déploiement du réseau de fibre optique sur votre territoire ?

Pour le pays de Châteaugiron Communauté, le déploiement de la fibre optique se déroule selon le planning prévu initialement. Actuellement, les communes de Châteaugiron et Domloup sont totalement fibrées et la commercialisation présente des chiffres intéressants d'abonnement. Pour les communes de Noyal-sur-Vilaine et Servon-sur-Vilaine, une partie de leur territoire est commercialisée, la seconde partie étant en cours de mise en place du réseau. La commune de Piré-Chancé débutera prochainement son déploiement.

Vous venez d'intégrer le bureau de Mégalis Bretagne.

Quels sont vos objectifs avec le Syndicat mixte ?

Suite au déploiement des réseaux et le maillage des communes, l'enjeu dorénavant réside dans les usages du numérique afin de permettre aux habitants un accès simplifié à tous les services publics et municipaux dématérialisés.

Le numérique doit rendre la ville intelligente et facile avec par exemple un accès via une seule interface aux services de la commune comme la médiathèque ou la cantine, d'assurer une gestion plus précise et efficace

des bâtiments municipaux, un suivi des consommations. Mégalis, en tant qu'acteur collectif, peut permettre la mise en commun d'outils pour les communes.

La loi 3DS impose à toutes les communes d'avoir une base adresse locale. En tant que Présidente de l'AMF35, pouvez-vous nous dire où en sont les communes dans ce travail, et notamment au sujet du respect de la toponymie ?

Aujourd'hui en Ille-et-Vilaine, 253 communes sont couvertes sur 332, soit 76 % des communes, ce qui représente 88 % de la population.

Au-delà de l'obligation de la Loi 3DS qui prévoit que toutes les communes aient réalisé une première mise à disposition de leurs données d'adressage sur le site internet adresse.data.gouv.fr au plus tard le 1^{er} juin 2024, cette base d'adresse locale a un intérêt majeur permettant par exemple l'arrivée des secours dans de meilleures conditions ou encore la mise à jour des coordonnées gps...

Pour la toponymie, il appartient au conseil municipal de procéder à la dénomination des voies (y compris les voies privées ouvertes à la circulation) et des lieux-dits. Ce travail nécessite une grande vigilance pour éviter des noms de lieux trop proches entraînant des confusions.